

**PV de la réunion du Conseil de l'école doctorale de philosophie
réuni en formation plénière le 9 janvier 2009
(Projet)**

Etaient présents : Jean-Bernard Baillon, Jocelyn Benoist, Jaques Dubucs, Henri Galinon, Jean Gayon, Annick Jaulin, Catherine Larrère, Ramine Kamrane, Bruno Karsenti, Mélanie Plouviez, Marion Vorms

Excusés : Alain Gras (procuration à Jean Gayon), Joël Biard, Christiane Chauviré, David Kessler, Eric Marquer

Invité : Jean-Bernard Baillon

Les procurations de Christiane Chauviré, David Kessler, Eric Marquer n'étant pas physiquement disponibles, on juge préférable de ne pas les utiliser.

La réunion débute à 14h20. Elle se tient au Centre Pierre-Mendès France (Tolbiac), salle 1907.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Jean Gayon soulève le problème du retrait éventuel des salles 1906 et 1907. Gérées par l'école doctorale, ces salles sont mises à disposition des équipes pour des réunions et séminaires (1907) et pour l'accueil des programmes de recherche (1906). Ramine Kamrane souligne l'irrégularité de la voie par laquelle la demande d'information sur l'utilisation de ces salles est parvenue : elle a été formulée auprès du secrétariat de l'UFR de philosophie alors que la salle est gérée par l'école doctorale et que les réservations sont consignées par le secrétariat de l'école. Catherine Larrère, directrice de l'équipe « Philosophies contemporaines », signale qu'elle a eu un échange avec le Président au sujet de l'occupation des salles et signale les incertitudes des propos qu'on lui a tenus. Après discussion, il est convenu que Jean Gayon demande d'urgence un rendez-vous au Président.

Point 1 de l'ordre du jour : adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'ED du 17/09/2008

Jean Gayon explique qu'il a perdu les notes qu'il avait prises lors de cette réunion, et qu'il n'a donc pu croiser avec celles de R. Kamrane. Il prie le Conseil d'excuser les lacunes éventuelles du projet de PV présenté, et demande au Conseil de le lire attentivement. Le projet de PV proposé au conseil qui consiste en une version amendée et corrigée des notes prises par Ramine Kamrane. Ces notes n'ont pu être complétées par celles de Jean Gayon, égarées. Après quelques corrections factuelles, il est décidé de reporter le vote sur ce PV à la prochaine réunion du Conseil de l'ED. Mlle Mélanie Plouviez aura proposé une rédaction amendée des alinéas 1 et 2 du point 3 de l'ordre du jour (« Enquête auprès des étudiants »).

Jean Gayon informe le conseil du refus du conseil scientifique d'autoriser MM. Xifaras et Pellegrin à encadrer à Paris 1. Des dossiers complets et solidement argumentés avaient été transmis au conseil scientifique mais la discussion a pris un tour inattendu. M. David et Mme Brunel ont fait savoir aux membres du conseil scientifique que ces dossiers, comme un certain nombre d'autres à Paris 1, soulevaient des problèmes stratégiques dans le contexte du PRES. Pierre Pellegrin est directeur d'une équipe CNRS à Paris 7 ; M. Xifaras est à l'IEP, dont Paris 5 semble vouloir se rapprocher. Les dossiers ont donc été renvoyés à l'examen du Président, leur refus n'ayant rien à voir avec leur qualité intrinsèque, qui n'a pas été discutée.

Après discussion, le Conseil convient de représenter le dossier de M. Xifaras, car l'objection soulevée par Paris 1 est injustifiée.

Points d'information

Jean Gayon apporte quelques informations sur la vie courante de l'école. présente les nouveautés sur le site de l'école.

- Site de l'ED

Le site de l'ED représente désormais un outil majeur de sa gestion. De nouvelles rubriques ont été ajoutées : les PV des réunions du conseil sont désormais accessibles en ligne ; une rubrique "Statistiques" a été rajouté au site qui contient pour le moment les statistiques provenant du Ministère et des services centraux de Paris 1 mais qui intégrera sous peu des statistiques propres à l'école doctorale.

- Guide des écoles doctorales de Paris 1. Le fascicule, essentiellement destiné à la communication externe, est paru. Il est distribué aux membres du Conseil.

- Collège des ED. Il a désormais atteint sa vitesse de croisière.

- En 2008, deux appels d'offres ont été diffusés par le Collège, pour des actions d'interconnexion des écoles doctorales avec d'autres formations semblables, localement, en France et à l'étranger. Jean Gayon invite vigoureusement les philosophes à présenter des demandes. Les philosophes ont été trop absents dans les deux appels d'offres, qui ont porté sur des budgets conséquents (en gros 3000 à 5000 euros par demande, parfois davantage), le budget annuel du Collège étant de 80.000 euros, avec d'importants reliquats euros. Un autre appel sortira en mars 2009.
- Les opérations « langues » étrangères constituent un axe important de l'appui que le Collège souhaite développer. Des négociations sont en cours avec le Service des Langues, en vue de permettre à tout étudiant de suivre les enseignements du LCE pour toutes langues et à tous niveaux. Le problème sera vraisemblablement bientôt résolu.
- Il est rappelé que le Collège finance des ateliers de communication en anglais centrés sur des disciplines particulières (par exemple la philosophie), à charge des ED de les organiser (schéma type= 15 étudiants, 20h, coût de 17.000 euros au maximum).
- Le Collège souhaite aussi développer des modules de formation transversale. Les ED sont invitées à présenter des propositions.
- Budget : en 2008, les dépenses ont été interrompues en Octobre, les crédits ayant été épuisés. Plusieurs financements ont d'ailleurs été reportés sur 2009. J. Gayon sera vigilant en 2009, de manière à pouvoir financer de manière équitable les demandes étudiants sur toute l'année.
- Allocations fléchées : leur principe serait maintenu en 2009, mais aucune information n'est parvenue à ce stade du Ministère. Jean Gayon rappelle les résultats de la campagne 2008 pour l'ED de philosophie : 5 allocations ordinaires sur contrat, 1 allocation « présidentielle », 2 allocations fléchées, allocations couplées.

Une discussion s'engage sur les allocations fléchées. Catherine Larrère remarque que si le nombre des propositions d'allocations va au-delà de 3 ou 4, une présélection par l'ED s'avèrerait nécessaire.

Le principe d'une telle procédure est retenu par le Conseil.

Ramine Kamrane apporte des précisions sur les statistiques de l'école doctorale et de leur présentation sous forme de "cohortes" et de "promotions" depuis l'année 2000. Il regrette le taux particulièrement bas (20%) de réponse de la part des étudiants aux divers questionnaires lancés par l'école. Les statistiques de l'école doctorale ont pour base principale l'Apogée, ce qui les rend cohérentes avec la liste officielle des étudiants inscrits pendant l'année universitaire.

Point 3 de l'ordre du jour : taux d'encadrement et durée des thèses

Suite aux délibérations internes des ED, le collège des écoles doctorales s'est saisi du problème des taux d'encadrement et du suivi des thèses (dérogations pour réinscription au delà du délai réglementaire). Il a constaté une grande divergence entre les différentes écoles et formulé des recommandations - n'ayant pas lui-même de pouvoir de décision en la matière. Ce texte (voir annexe 1), adopté à l'unanimité par les directeurs des ED de Paris 1, a été porté à la connaissance du Conseil scientifique de l'Université, qui a souhaité, suite à des discussions internes, reporter l'adoption du texte. C'est dans cet esprit que Jean Gayon propose au Conseil de l'ED d'adopter formellement les propositions du Collège, après amendement éventuel.

Après discussion, un texte légèrement amendé est soumis au vote. Il prévoit une procédure en cas de litige (fin de l'alinéa consacré au taux d'encadrement).

On procède au vote

Ramine Kamrane ne participe pas au vote

Présents 12

Votants 11

Oui 11

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 4 de l'ordre du jour : point d'information sur la visite de l'AERES

Jean Gayon souligne l'importance de la visite de l'AERES. Il distribue un document-cadre expliquant le déroulement-type de la visite, ainsi que le dossier complet de demande de réaccréditation de l'Ecole doctorale de philosophie. La grille d'évaluation de l'AERES est aussi mise disposition (voir annexes 3, 4) Il attire l'attention du conseil sur la nécessité d'une préparation minutieuse de cet événement qui aura lieu probablement en mars.

Il souligne quelques points importants de l'organisation.

-La distribution du temps entre les différentes séquences de la visite est précisément réglementée par l'AERES.

-La présence des doctorants étant très importante, il faudrait les mobiliser à cette occasion et organiser leur représentation, qui doit être différente de celle qui représente les étudiants au conseil de l'école.

Henri Galinon propose d'organiser l'élection à l'occasion de la réunion annuelle des doctorants qui aura lieu le 20 février 2009 et où il sera procédé au renouvellement des représentants des doctorants au sein du conseil de l'école.

Néanmoins, Jean Gayon demandera à Mme Sandra Laugier de bien vouloir préciser la nature de la délégation des étudiants qu'elle souhaite que le comité d'évaluation rencontre.

Au terme du Conseil, la liste des nouvelles inscriptions au titre de l'année 2008/2009 (annexe 5) est transmise aux membres du conseil.

La séance est levée à 16h30

Compte rendu rédigé par Ramine Kamrane et Jean Gayon

Annexe 1

Relevé de décisions de la réunion du Collège des Ecoles doctorales (2 sep 2008)

Le Collège des Ecoles doctorales s'est réuni le mardi 2 septembre 2008 à 9h avec pour ordre du jour la préparation du Contrat quadriennal, et l'examen d'une demande de financement reportée lors de la réunion du 12 juin 2008.

1. Contrat quadriennal

Des lignes directrices portant notamment sur les modalités d'inscription en thèse des étudiants. Le Collège a décidé à l'unanimité de proposer au Conseil scientifique les dispositions suivantes :

1°) Taux d'encadrement

- les autorisations d'inscription en thèse devront être avalisées par le Conseil de l'Ecole doctorale concernée (mise en œuvre immédiate) ;
- dès septembre 2009 un HDR accrédité dans une école doctorale ne pourra accepter plus de 5 nouveaux doctorants par année ;
- à compter de la rentrée 2013 le nombre maximum de thèses inscrites par directeur de thèse ne pourra excéder 15.

2°) Durée des thèses

La durée réglementaire des thèses étant en France fixée à trois ans :

- toute dérogation à la règle des 3 ans sera soumise à l'aval du directeur de l'ED concernée ;
- à la fin de la deuxième année de thèse, tout étudiant soumettra à l'école doctorale un état d'avancement de ses travaux, accompagné d'un avis du directeur de thèse. L'inscription en 3^e année sera conditionnée par la fourniture de ces documents ;
- les dérogations pour 4^e et la 5^e inscription seront examinées par le directeur de l'école doctorale, sur proposition du directeur de thèse, après remise par l'étudiant d'un état d'avancement de ses travaux.
- au delà de 5 inscriptions, la dérogation devra faire l'objet d'une décision du conseil de l'ED concernée, sur la base de données significatives attestant de l'avancement des travaux, et d'un avis circonstancié du directeur de thèse.

2. Demande de financement

Après évaluation du dossier par J. da Silva une subvention de 5 000 euros a été décidée en faveur du projet de financement de la session annuelle doctorale de l'Institut français d'Archéologie orientale présenté par Madame Picaudou , projet soutenu par les deux ED d'Histoire et d'Archéologie, le CNRS, l'INHA.

Document rédigé par Mme Denise Murat, relu et approuvé par J. Gayon

Annexe 2

Règles relatives au taux d'encadrement et à la durée des thèses dans l'école doctorale de philosophie

1°) Taux d'encadrement

- les autorisations d'inscription en thèse devront être avalisées par le Conseil de l'Ecole doctorale concernée (mise en œuvre immédiate) ;
- dès septembre 2009 un HDR accrédité dans une école doctorale ne pourra accepter plus de 5 nouveaux doctorants par année ;
- à compter de la rentrée 2013 le nombre maximum de thèses inscrites par directeur de thèse ne pourra excéder 15.

- En cas de litige, le Conseil de l'Ecole doctorale fait fonction d'instance de recours.

2°) Durée des thèses

La durée réglementaire des thèses étant en France fixée à trois ans :

- toute dérogation à la règle des 3 ans sera soumise à l'aval du directeur de l'ED concernée ;
- à la fin de la deuxième année de thèse, tout étudiant soumettra à l'école doctorale un état d'avancement de ses travaux, accompagné d'un avis du directeur de thèse. L'inscription en 3^e année sera conditionnée par la fourniture de ces documents ;
- les dérogations pour 4^e et la 5^e inscription seront examinées par le directeur de l'école doctorale, sur proposition du directeur de thèse, après remise par l'étudiant d'un état d'avancement de ses travaux.
- au delà de 5 inscriptions, la dérogation devra faire l'objet d'une décision du conseil de l'ED concernée, sur la base de données significatives attestant de l'avancement des travaux, et d'un avis circonstancié du directeur de thèse.

Annexe 3

30/04/2008



Agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des Diplômes

**GRILLE D'EXPERTISE
D'UNE DEMANDE D'ACCREDITATION
D'ECOLE DOCTORALE**

Expert :	Date :
----------	--------

Observations	Appréciation
--------------	--------------

I- CONTEXTE

1 – Intitulé de l'ED (création à partir de l'ED existante n°; restructuration...)				
2 – Responsable de l'ED				
3 – Nature de l'ED (mono-disciplinaire, multidisciplinaire, domaines concernés...)				
4 – Etablissement principal				
5 – Autres établissements (établissements co-accrédités, partenaires, correspondants...)				
6 – Justification scientifique 6a- Politique de site (rapports entre les établissements concernés, rapports avec la Région, le CIES, les laboratoires...)		A	B	C
6b- Adossement recherche (qualité des équipes de recherche, projet(s) de recherche, transdisciplinarité...)		A	B	C

II- CONSTATS

1- Administration et moyens de l'ED

1.a - Conseil (conformité à l'arrêté d'août 2006, composition, place des étudiants, des directeurs de recherche, des extérieurs, fréquence des réunions, comptes- rendus...)		A	B	C
--	--	---	---	---

30/04/2008

1.b - Gouvernance (composition et rôle du bureau)		A	B	C
1.c - Secrétariat/Personnel à disposition de l'ED		A	B	C
1.d - Locaux (locaux propres à l'ED ou en commun avec une autre structure)		A	B	C
1.e – Mutualisation des moyens (utilisation des crédits, équipements mis en commun...)		A	B	C
1.f - Communication (site web, affichage...)		A	B	C

2- Bilan quantitatif

2a - Nombre de doctorants		A	B	C
2b - Nombre de HDR (nombre d'ER, de PEDR, d'IUF...)		A	B	C
2c – Nombre de doctorants par HDR (taux réglementé ou non, minimum et maximum constatés, nombre de co-encadrements par des non HDR...)		A	B	C
2d - Nombre de thèses soutenues par an		A	B	C
2e - Durée moyenne des thèses		A	B	C
2f - Taux d'abandon (justification...)		A	B	C

3- Encadrement et suivi

3a – Charte des thèses (existence, qualité, date de mise en place...)		A	B	C
3b – Choix des sujets de thèse (évaluation, priorités...)		A	B	C
3c - Admission des doctorants (critères d'admission...)		A	B	C
3d – Encadrement par l'ED (réunion à l'inscription, rendez-vous avec le directeur de l'ED, soutenance à mi-parcours, résolution des conflits entre doctorants et directeurs de thèse, qualité de l'encadrement des directeurs de thèse, attention portée à compter de la 4 ^{ème} inscription...)		A	B	C
3e – Critères de soutenance (nombre de publications minimum...)		A	B	C
3f – Suivi des docteurs (étude statistique, liens avec les docteurs, taux d'emploi, type d'emploi...)		A	B	C
3g – Auto-évaluation (existence d'une procédure d'auto-évaluation, critères retenus...)		A	B	C

30/04/2008

4- Financement des thèses

4a – Taux de thèses financées (nombre et proportion des différents types d'allocations, MESR, bourses régionales, conventions CIFRE, contrats, bourses étrangères d'un montant suffisant...)		A	B	C
4b – Taux de thèses non financées (en distinguant les doctorants salariés et non salariés)		A	B	C
4c – Seuil de financement minimum (existence d'un tel seuil, problème des financements de fin de thèse, montants complémentaires apportés par les laboratoires, bourses étrangères d'un montant trop faible, existence de situations anormales...)		A	B	C
4d – Politique et procédure d'attribution des allocations (critères d'attribution, rôle des laboratoires...)		A	B	C
4d – Information des étudiants (mode d'information quant au mode de financement...)		A	B	C

5- Formation

5a - Nombre d'heures de formation exigées		A	B	C
5b – Variété des modules proposés (modules scientifiques, professionnalisants, modules prélevés sur les masters 2, transdisciplinarité, relations avec les industries...)		A	B	C
5c – Organisation de doctoriales (fréquence, organisateurs, publications...)		A	B	C
5d – Organisation de journées scientifiques (fréquence, organisateurs, publications...)		A	B	C

6- Ouverture

6a – Ouverture au niveau national (nombre de doctorants extérieurs à l'université au niveau des masters, liens avec les autres établissements...)		A	B	C
6b – Ouverture au niveau international (nombre de cotutelles, participation à des colloques ou des programmes d'échange internationaux, nombre de doctorants étrangers...)		A	B	C
6c – Politique internationale (existence d'une politique internationale propre à l'ED, relations avec des ED étrangères, participation financière de l'ED aux déplacements de doctorants à des colloques ou dans des laboratoires extérieurs...)		A	B	C
Remarques concernant le dossier (présentation, qualité des informations, précisions des données...)		A	B	C

30/04/2008

Avis global

(concis, mais détaillé : rappeler au total les points forts et les points faibles, les points à modifier, les compléments d'information à demander.)

POINTS FORTS

POINTS FAIBLES

RECOMMANDATIONS

APPRECIATION GLOBALE (A, B ou C):

« A »

Cette ED est très bien en l'état avec quelques points d'amélioration éventuels.

« B »

Cette ED est globalement satisfaisante, mais devrait être améliorée par la prise en compte des recommandations.

« C »

Cette ED n'est pas au niveau requis et comporte sur de nombreux points de sérieuses lacunes et imperfections.

Annexe 4

DEROULEMENT D'UNE VISITE D'ECOLE DOCTORALE POUR LA VAGUE D

1 - Organisation des comités d'experts

↳ Avant la visite :

- ↳ Les Présidents (Directeurs) des établissements de rattachement de l'École Doctorale sont prévenus par les délégués scientifiques de la visite et de son déroulement ainsi que les Directeurs des ED concernées.
- ↳ Le directeur de chaque ED doit prévenir et informer les doctorants afin qu'ils puissent s'organiser et préparer la rencontre avec le comité de visite.

2 - Visite de l'école doctorale :

↳ Avant le début de la visite :

- ↳ Réunion préparatoire entre les membres du comité afin que ceux-ci se rencontrent, confrontent leur grille d'évaluation et préparent la réunion.
- ↳ Entretien avec le Président d'Université ou le Vice-président recherche afin de consolider leur opinion sur la mission de l'ED.

Le temps de visite d'une ED est de 3 à 4 H.

↳ Déroulement du comité de visite :

- ↳ Présentation de l'ED et de sa politique par son Directeur devant le Comité en présence des membres du Conseil de l'ED et des représentants des établissements.
20 minutes
- ↳ Discussion avec les membres du conseil en présence du Directeur et des représentants des établissements.
40 minutes
- ↳ Discussion avec des représentants des doctorants, hors de la présence du Directeur, allant au-delà des seuls membres étudiants du Conseil de l'ED (représentants désignés par une assemblée des doctorants convoquée pour préparer la visite du comité, association des doctorants...).
- ↳ Première discussion à huis clos du comité.
20 minutes

» Discussion avec le Directeur de l'ED seul.
30 minutes

» Discussion finale à huis clos du comité permettant de préparer les grandes lignes du rapport.
30 minutes

» Après la visite :

» Le président du comité rédige le pré-rapport d'évaluation et l'adresse à l'AERES via le site.

» Transmission des rapports d'évaluation au Président de l'établissement principal pour observation.

» Transmission des rapports à la DGES.

» Mise en ligne sur le site de l'AERES des rapports d'évaluation accompagnés des observations des établissements si celles-ci ont été transmises à l'AERES.

Annexe 5

Beau	Rémi	Un monde vécu pour une démocratie vivante	LARRERE Catherine
Bouttier	Gilles	Image et Forme chez le premier Wittgenstein	THOMAS-FOGIEL Isabelle
Boyer	Thomas	Dynamique de la croyance et évolution de la mécanique quantique	DUBUCS Jacques
Cabaret	Jacques	Classifications non-expertes de la santé et de la mort: fondements et usages	GAYON Jean
Cassidy	meghann	Héritage et Politique	BINOCHE Bertrand
Danielli	Andréa	Structure et Origine de la Temporalité Mentale: Une étude Neurophénoménologique	JOINET Jean-Baptiste
Deng	Gang	La relation de l'âme et du corps chez Bergson	BARBARAS Renaud
Djordjevic épouse Labbal	Elodie	Rationalité et Normativité Hegel et la question du jugement politique	KERVEGAN Jean-François
Ehrsam	Raphaël	Le problème du langage et de la signification dans l'œuvre de Kant.	BENOIST Jocelyn
Gaillot	Benjamin	Entre nature et culture, limites et possibilités du corps, représentation et sens de l'exploit sportif: enjeux éthiques, techniques et esthétiques.	BRETON Philippe
Galan	Aurélien	Sade, lecteur de son temps	SALEM Jean
Gellé	Jennie	L'enfant de la démocratie: Philosophie de l'éducation nouvelle.	KAMBOUCHNER Denis
Gkaleas	Konstantinos	Gymnastique et Philosophie dans la philosophie grecque classique	JAULIN Annick
Jacot	Justine	Jeux de langage, jeux de signaling et interprétation	SANDU Gabriel
Knufer	Aurélie	Préserver ou promouvoir la	BINOCHE Bertrand

		liberté: La guerre au service des droits du XVIIIe Siècle à nos jours	
Laveran	Sophie	Le problème de la singularité chez Spinoza a travers sa critique de l'atomisme	JAQUET Chantal
Lechermeier	Gilbert	Définitions du vivant et émergence de la vie: entre rupture et continuité, saisir l'originalité du vivant	MORANGE Michel
Malek Ahmadi	Fatemeh	Critique du cognitivisme dans la philosophie de l'esprit	CHAUVIRÉ Christiane
Martens	Johannes	Évolution, organisations biologiques et économie: une perspective épistémologique	GAYON Jean
Martinez Iglesias -	Mercedes	Savoir Scientifique - technique et mouvement citoyen dans les conflits socio-écologiques	GRAS Alain
Méthot	Pierre Olivier	La place de la théorie de l'évolution dans la médecine moderne. Analyse des enjeux épistémologiques et des fondements historiques	GAYON Jean
Mollard	Romain	Epistémologie, métaphysique et religion chez William James	CHAUVIRÉ Christiane
Morice	Juliette	Le livre du monde: Voyage et éducation dans la pensée classique (XVIe-XVIIIe Siècles)	KAMBOUCHNER Denis
Naibo	Alberto	Le statut dynamique des axiomes des preuves aux modèles	JOINET Jean-Baptiste
Nail	Céline	Rousseau et la possibilité de l'éducation	KAMBOUCHNER Denis
Nicoglou	Antonine	La plasticité du vivant: analyse	GAYON Jean

		épistémologique	
Rémy épouse Largeau	Isabelle	Philosophie et éthique du soin	FAGOT-LARGEAULT Anne
Rogan	Esther	Conflictualités, discordes et guerres civiles: Un examen du concept de stasis dans la philosophie d'Aristote.	JAULIN Annick
Sgarbi	Federica	Le devoir chez Rousseau et Kant à la lumière de la psychanalyse	DUPORTAIL Guy-Félix
Sultan	Elise	Plaisir et romans au siècle des Lumières	SALEM Jean
Tanase	Alexandre	Paternalisme et changement de l'individu	LARRERE Catherine
They	Frédérique	L'implication des acides ribonucléiques (ARN) dans la régulation de l'expression génétique; perspective historique et conséquences épistémologiques pour la biologie.	MORANGE Michel
Zamora	Antony	Des rôles de genre à leurs performances: pour une éthique de la transidentité	CHAUVIRÉ Christiane